

AGGLOMÉRATION, DÉCHETS

L'agglo vous simplifie le tri

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble des emballages plastiques est à mettre dans la poubelle jaune.

Publié le 09 janvier 2023

En quoi ça consiste et quel changement ?

Cette simplification du geste de tri permet de mettre tous les emballages en plastique dans le bac jaune.

Le recyclage des bouteilles et des flacons est déjà pérenne, l'objectif est d'en faire autant avec l'ensemble des emballages en plastique. En résumé, aucun changement pour votre bac bleu ou votre poubelle à verre, **seul votre bac jaune évolue**. Désormais les pots de yaourt, barquettes, films, tubes ou encore sachets rejoindront les emballages en métal, les bouteilles et flacons en plastique dans le bac jaune.

Cette extension des consignes de triconcerne l'ensemble des territoires et a d'ailleurs été testée dans différentes collectivités où 83 % des habitants ont estimé que trier devenait plus simple et que le changement de règles incitait à trier plus.

Quel changement pour la CAB ?

Pour accueillir le nouveau flux d'emballage, les centres de tri doivent être de plus grande capacité et être équipés d'un trieur optique, le tri à la main étant impossible.

L’agglomération s’est associée, tout comme d'autres intercommunalités, avec le centre de tri de Calais qui recueillera les déchets plastiques/métal. Un partenariat entre **le Président, Frédéric Cuvillier**, et les élus des territoires s’est donc formé afin de trouver une solution. Les coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets seront donc mutualisés entre la CAB, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, la Communauté de Communes de Desvres- Samer, le Syndicat Mixte de Traitement et de Tri (SMTT) ainsi que le Syndicat d’Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis.

"Il est important de souligner la qualité de travail de l’ensemble des élus du territoire qui ont approuvé la création d’une entente intercommunale. Évidemment, il ne s’agit pas d’un transfert de compétences, chaque collectivité reste décisionnaire des modalités de gestion et d’exécution de leurs compétences. De plus, la CAB continuera son activité pour le tri des fibreux (papiers et cartons), seuls les emballages du bac jaune seront transférés." - **Brigitte Passebosc**, Vice-Présidente en charge de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers.

Plus d'infos sur dans notre rubrique Déchets

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES